



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 56/10

Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Composition de la Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Samuel Droguet	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
27 septembre 2010
12 octobre 2010
18 octobre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions vivement Monsieur José Rohrer, Municipal, pour l'analyse fouillée qu'il a réalisée pour la rédaction du préavis et pour le temps qu'il a consacré à répondre aux nombreuses questions de notre commission.

2. Commentaires de la Commission

Dans la synthèse de son analyse, en page 9 du préavis, la Municipalité prévoit une diminution du déficit de fonctionnement de CHF 106'395.- par rapport à 2010. Le déficit budgétaire 2011 peut donc être évalué à 1.5 millions de francs, Les facteurs pris en considération pour l'évaluation sont décrits en détails dans le préavis. Nous reprenons ici quelques éléments significatifs :

- **Facture sociale** : Diminution de CHF 1'100'000.-. Cela s'explique par un nouveau mode de calcul et par la bascule d'impôts. Petit rappel : les impôts cantonaux vont augmenter de 6 points, car le canton reprend des tâches jusque-là dévolues aux communes. Cette augmentation doit être compensée par une réduction équivalente des impôts communaux.
- **Fonds de péréquation** : Contribution en augmentation de CHF 565'000.-. Notre commune paraît pénalisée par le nouveau mode de calcul. Notons pourtant que Cugy a une capacité fiscale en dessous de la moyenne, puisqu'elle reçoit une participation de CHF 160'590.- en fonction d'une « couche de pauvreté ». Le nouveau mode de calcul favorise les grandes communes. Est-ce un encouragement aux fusions ?
- **Enseignement secondaire** : Les coûts qui étaient en forte augmentation en 2009 semblent avoir trouvé leur régime de croisière.
- **Amortissements et intérêts** : Les premiers effets des nouveaux investissements se reflètent dans l'évolution de ces charges. L'augmentation des amortissements de CHF 190'350.- ne concernent pourtant que la déchetterie et l'assainissement du collège de la Chavanne. Les autres projets déploieront leurs effets dès 2012.
- **Impôt sur le revenu**. Malgré la bascule d'impôts (6 points de moins), les prévisions de l'impôt sur le revenu sont maintenues au niveau de 2010.
- **Taxes** : si il est accepté, le nouveau règlement sur l'élimination des déchets va générer un revenu supplémentaire de CHF 143'000.-.

3. Analyse de la Commission

Comme on l'a vu plus haut, le déficit budgétaire est élevé : 1.5 millions de francs. Pourtant, chaque année les comptes présentent un résultat plus favorable que les prévisions. Principales

raisons de l'écart : recettes fiscales non budgétisées, retour de la facture sociale, revenus exceptionnels, dépenses reportées ou non effectuées.

Certains pensent que cette situation favorable va perdurer. Ce n'est malheureusement pas le cas. Comme l'indique le préavis en page 12, chapitre 10. *Conclusions*, la Municipalité s'attend à un **excédent de charge pour 2011 de l'ordre de CHF 316'000,-** qui devrait être couvert par une augmentation de **4 points d'impôts**. Cette évaluation repose sur une analyse objective qui prend en compte une partie des facteurs décrits plus haut, avec bien sûr une marge d'incertitude. D'après les discussions que nous avons eues avec Monsieur. Rohrer, les résultats intermédiaires font également craindre un déficit du même ordre de grandeur pour les comptes 2010.

La situation est donc préoccupante, surtout que ces déficits apparaissent alors même que les investissements en cours de réalisation en 2010 et 2011 (8.7 millions de francs) et les investissements proposés au Conseil en 2010 (7.9 millions) ne sont encore que très partiellement pris en compte. Pour les détails, voir les paragraphes 8.1 et 8.2 du préavis.

En dépit de cette situation la Municipalité propose de fixer le taux d'imposition à 64 % du taux de base cantonal (taux actuel 70, moins 6 point de bascule).

En fait, comme une partie des charges liées à l'élimination des déchets a été transférée sur les taxes pour un montant de CHF 143'000.-, on peut considérer que la charge totale pour les habitants de Cugy correspond à **une augmentation moyenne d'environ 2 points d'impôt**, différemment répartis selon les catégories de contribuable.

4. Position de la commission

L'évolution de notre situation financière plaide en faveur d'une augmentation d'impôt. Comme le mentionne la Municipalité, nous disposons d'un fonds de réserve pour compenser les déficits d'une année, peut-être deux ; de plus, un effort équivalent à 2 points d'impôts est déjà demandé au contribuable par le biais des nouvelles taxes. **Dans la mesure où ces taxes sont acceptées par le Conseil, nous sommes favorables à fixer le taux d'imposition 2011 à 64% comme le propose la Municipalité.**

En 2012 la facture risque d'être salée. La Commission des finances est consciente qu'une augmentation d'impôt est nécessaire. Elle a pour objectif de la limiter à 5 points. Au rythme où nous engageons les dépenses, nous craignons d'être plutôt dans une fourchette de 10 à 15 points. Même si c'est lassant, et jusqu'à maintenant sans grande influence sur les décisions du Conseil, nous ne pouvons que répéter nos recommandations : définir les besoins pour les investissements en tenant compte des contraintes financières, fixer des priorités, ne pas toujours choisir la solution la plus coûteuse, éviter de tout vouloir réaliser dans des délais très courts. Nous pensons que les habitants de Cugy apprécieront les efforts faits dans ce sens. Cugy n'est pas une commune riche, le surendettement sera difficile à supporter et à éponger.

5. Conclusion

Si les nouvelles taxes pour l'élimination des déchets sont acceptées par le Conseil, la Commission des finances vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 56/10 tel que proposé par la Municipalité.

Cugy, le 19 octobre 2010

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu
Rapporteur

Philippe Muggli